

LETTRE DE MISSION

VICE-PRÉSIDENTE FORMATION ET PARTENARIATS SOCIO-ÉCONOMIQUES

 DOMAINE : FORMATION

 DOMAINE D'ACTION :

Dans son projet d'établissement, l'UPEC s'engage à privilégier autant les étudiants qui excellent dans l'institution académique que ceux qui doivent être plus accompagnés et aidés dans leur parcours de réussite.

Pour y parvenir, le domaine « Formation » de l'équipe de direction de l'université est articulé autour de trois vice-présidences : « Commission de la formation et de la vie universitaire », « Formation et partenariats socio-économiques » et « Orientation, insertion professionnelle et entrepreneuriat ».

Dans ce cadre, des réunions régulières sont organisées avec les directions et services communs rattachés au domaine : Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), Direction de la formation professionnelle (Difpro), et le Centre d'Ingénierie et de Développement Pédagogique (CIDP).

 MISSIONS RÉCURRENTES :

La vice-présidence formation et partenariats socio-économiques, en coordination et collégialité avec les autres vice-présidences de l'université, et notamment celles du champ « Formation », a pour mission de développer une stratégie en termes d'offre de formation et de renforcer la dynamique partenariale à destination des acteurs socio-économiques.

Pour réaliser ces missions, en lien avec les services de la Direction des Études et de la Vie Étudiante (DEVE), elle mettra en place les outils de pilotage de l'offre de formation afin d'élaborer une stratégie, dans le cadre du prochain contrat d'établissement, visant à :

1. assumer notre mission de service public ;
2. attirer et retenir les meilleurs étudiants ;
3. accompagner les équipes pédagogiques ;
4. renforcer l'offre de formation en alternance et tout au long de la vie.

Plus spécifiquement, et en lien avec les directeurs de composantes, sur le volet (2), il s'agit de développer une offre de formation d'excellence en licence, de créer des masters aux positionnements originaux, en phase avec les besoins des acteurs et de mettre en place une politique de communication plus active à destination de nos différents publics.

Sur le volet (4), il s'agit de poursuivre, avec la Difpro, l'effort de développement de la formation en alternance, qui est tout autant un moyen d'amélioration de l'intégration professionnelle de nos étudiants

que d'atténuation des inégalités sociales. Il en va de même pour la formation continue, levier d'évolution professionnelle.

La vice-présidence formation et partenariats socio-économiques inscrit son action dans une logique d'amélioration continue de la qualité, notamment dans la perspective de la prochaine évaluation HCERES, de la certification Qualiopi et de la soutenabilité de l'offre de formation. Elle accompagne les réponses aux appels à projets sur le volet formation et la mise en œuvre des aspects pédagogiques des projets structurants de l'université (Erasme, Alliance Aurora, Pulse...).

Enfin, elle est chargée de la mise en place d'une stratégie partenariale structurante avec les entreprises, dans une triple perspective :

1. améliorer l'insertion professionnelle et accroître la formation tout au long de la vie ;
2. augmenter les ressources propres de l'université ;
3. renforcer la fondation partenariale de l'Upec.

Dans ce cadre, la vice-présidence formation et partenariats socio-économiques participera activement à la construction du pôle Entreprises et partenariats de la future Direction Stratégie et Développement.

Pour y parvenir, elle s'appuie notamment sur les services de la Direction de la formation professionnelle (Difpro), du Service Pilotage et Offre de Formation (Spof) et de la future Direction Stratégie et Développement.

ACTIONS PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU PROJET STRATÉGIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :

Pour la mise en œuvre de sa mission, la vice-présidence devra prioritairement :

- Mettre en place les outils de pilotage de l'offre de formation ;
- Mettre en œuvre un modèle d'estimation de la soutenabilité de l'offre de formation ;
- Accompagner le développement des formations professionnelles ;
- Renforcer les démarches qualité dans le domaine de la formation ;
- Structurer la stratégie partenariale de l'université.